

## **Notice méthodologique**

### **"Les sites humides d'intérêt communautaire en France"**

#### **Description de la donnée source :**

Couche d'information géographique, non spécifique aux zones humides. Elle est constituée des périmètres des sites proposés comme sites d'intérêt communautaire (SIC) au titre de la Directive Habitats. Les habitats de la Directive Habitats ne représentent qu'une partie des habitats naturels, les roselières n'en font par exemple pas partie.

*Origine et version de la couche : MNHN – octobre 2008.*

*Echelle pour la cartographie et la numérisation : 25.000 au 50.000ème pour la plupart des DIREN, plus rarement 100.000ème. Les couches sont numérisées dans les DIREN et transmises au MNHN qui les intègre telles quelles dans la couche nationale ; il y a éventuellement un retour aux DIREN pour harmoniser les zones interrégionales.*

#### **Traitement effectué :**

Sont pris en compte les SIC dont le pourcentage de couverture de l'Habitat mer, bras de mer (caractère général du site) est strictement inférieur à 70 %.

*Sélection des habitats aquatiques et humides parmi les habitats de la Directive Habitats*

Le tri des sites a été réalisé selon une méthodologie définie en 2004 par l'Ifen et le MNHN pour «le Registre des zones protégées» dans le cadre de la directive cadre sur l'eau. Les habitats sélectionnés (73) sont listés en annexe, parmi eux 13 sont prioritaires.

#### **Catégorie d'habitats Nombre de types retenus**

Habitats côtiers et végétations halophytiques 17

Dunes maritimes et continentales 6

Habitats d'eaux douces 19

Landes et fourrés tempérés 3

Formations herbacées naturelles et semi-naturelles 6

Tourbières hautes et tourbières basses 11

Habitats rocheux et grottes 1

Forêts 10

A chaque SIC est associée une liste d'habitats d'intérêt communautaire, et pour chaque habitat est donné le % de sa superficie dans le SIC. On peut donc calculer le % de surface de chaque SIC couvert par des habitats humides.

Sont retenus les périmètres des SIC ayant plus de 30 % de leur superficie couverte par des habitats humides d'intérêt européen. Le seuil de 30 % a été fixé afin de retenir les périmètres à forte composante humide.

Sont également retenus les SIC ayant plus de 12 % de leur superficie couverte par des habitats humides d'intérêt communautaire et dont la surface est supérieure à 4 000 ha.

#### **Méthode de réalisation de la carte par maille**

La carte des SIC humides a été réalisée à partir d'un maillage hexagonal. Toutes les mailles sont identiques et ont une longueur d'apothème de 2,5 km. Ce maillage a été croisé avec la couche d'information géographique des SIC humides afin de déterminer la somme des surfaces de SIC humides présentes dans chacune des mailles. Les valeurs obtenues ont été discrétisées au sein des hexagones selon cinq classes (méthode des seuils naturels, avec limites de classes arrondies au km<sup>2</sup> près).